

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Délibération n°D20230132

Rapporteur : Laurence ROUAN

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale  
Secrétaire de séance : Laurence ROUAN

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF NOVEMBRE, à 16 heures 30 minutes**, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 21, 22, 23, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 02/11/2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE (2), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO (3).

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b>	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
	Josie BAYLE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Jean-Claude REY
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n° 1 « Liste des dépenses à imputer aux articles 6232, 6257 et 6234 »

(2) Arrivée au dossier n° 1 « Liste des dépenses à imputer aux articles 6232, 6257 et 6234 »

(3) Arrivée au dossier n° 5 « Rapport sur les orientations budgétaires 2024 »

**CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRÉ DM 251 SITUÉ 1 RUE DE LA MIRPE A  
LA SARL MYTHIQUE**

VU les articles L.2122-22 et suivants et L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1583 et 1593 du Code civil ;

VU les avis de valeur en dates du 1er avril 2021 et du 9 octobre 2023 ;

VU l'offre de la SARL MYTHIQUE reçue le 31 août 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 30 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la rationalisation de son parc immobilier, la collectivité a mis en vente un immeuble dénommé ancien Musée de la Ville (Musée du Vin et de la Batellerie) situé 1 rue de la Mirpe ;

CONSIDÉRANT que le rez-de-chaussée de cet immeuble est occupé depuis mai 2022 par la SARL MYTHIQUE qui y développe son Concept Store PENINSULE et travaille parallèlement sur un projet d'hébergements de luxe dans les étages de ce même immeuble ;

CONSIDÉRANT que pour la boutique, la démarche des porteurs de ce projet est fondée sur la promotion du territoire autour notamment de la thématique d'Edmond ROSTAND et de Cyrano de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT que cela se caractérise par la personnalisation de vêtements et la création d'objets de décoration autour du thème de la ville de BERGERAC et de son patrimoine, si bien qu'un partenariat avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) a été signé pour la commercialisation des objets thématiques ;

CONSIDÉRANT que le projet d'hébergement s'inscrit à son tour dans la même démarche de mise en valeur de l'œuvre de la ville et d'Edmond ROSTAND, et se traduira par une offre qualitative à destination des touristes autour du thème de Cyrano de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'acquisition de la SARL MYTHIQUE est parvenue au prix de 250 000€, qu'elle porte sur la totalité de l'immeuble situé 1 rue de la Mirpe pour 202 m<sup>2</sup> cadastré DM 251.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉSAFFECTER** l'immeuble communal cadastré section DM numéro 251 pour 202m<sup>2</sup> qui est l'ancien Musée de la Ville mais qui n'accueille plus cette activité à destination du public depuis décembre 2019 ;
- **DE LE DÉCLASSER** du domaine public et de le basculer au domaine privé communal ;
- **DE CÉDER** l'immeuble communal situé 1 rue de la Mirpe cadastré DM 251 pour 202m<sup>2</sup> au profit de la SARL MYTHIQUE, représentée par les gérants Christel GENGE et Benoit CANTAIS, pour le prix de 250 000€ ;
- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte et de toutes les servitudes y afférentes.

**Adopté par 31 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Lionel FREL (pouvoir).

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 09/11/2023.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **13 NOV. 2023**  
et de l'affichage en date du **13 NOV. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Laurence ROUAN

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD